



Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°3 du PLUiH de l'Agglomération Seine-Eure



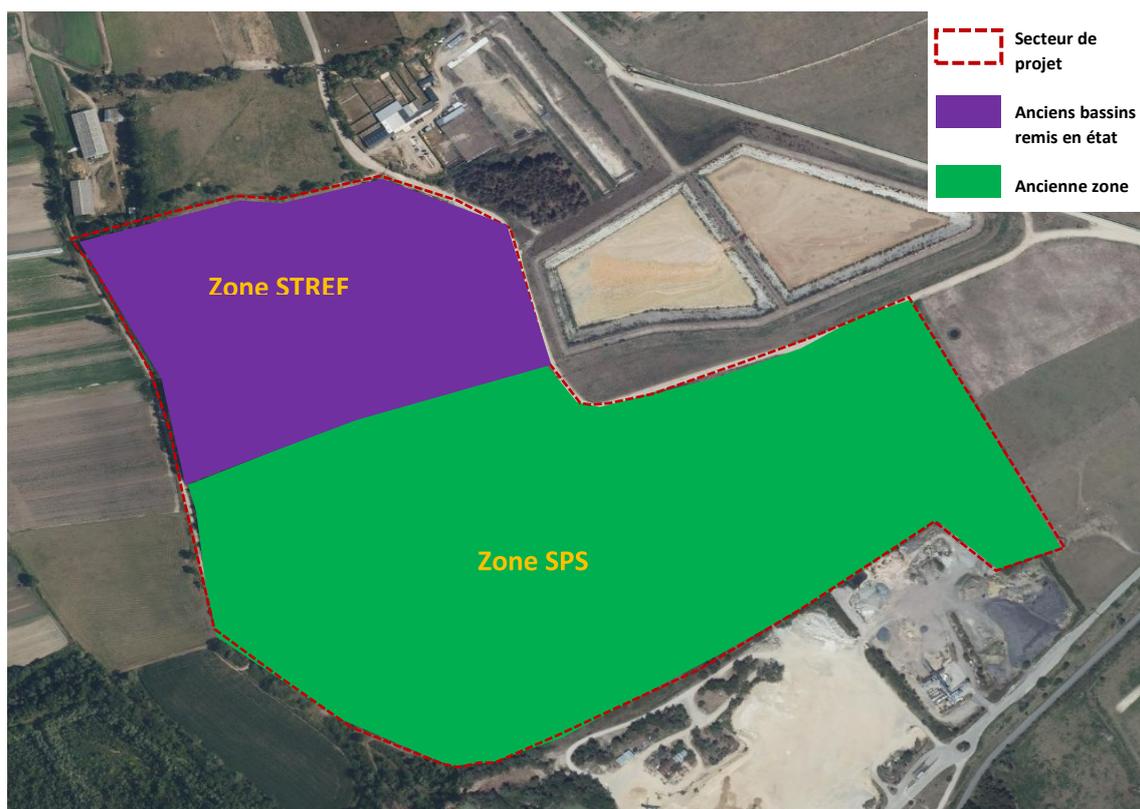
Notice complémentaire.....

Création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la
commune de Criquebeuf-sur-Seine



La présente notice est produite dans le cadre de la consultation de la Région Normandie, au titre de personne publique associées. Elle vise à apporter tous les compléments permettant de justifier de l'absence d'usage agricole sur les parcelles depuis 1973.

Comme présenté dans la notice de la mise en compatibilité du PLUiH de l'Agglomération Seine-Eure, **Le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque** se situe sur une ancienne carrière exploitée par la société SPS au Sud et d'anciens bassins de décantation remblayés au Nord (E1232, E1232-E1115) exploités par la société STREF.



Etat initial du site (Source image aérienne : Géoportail)

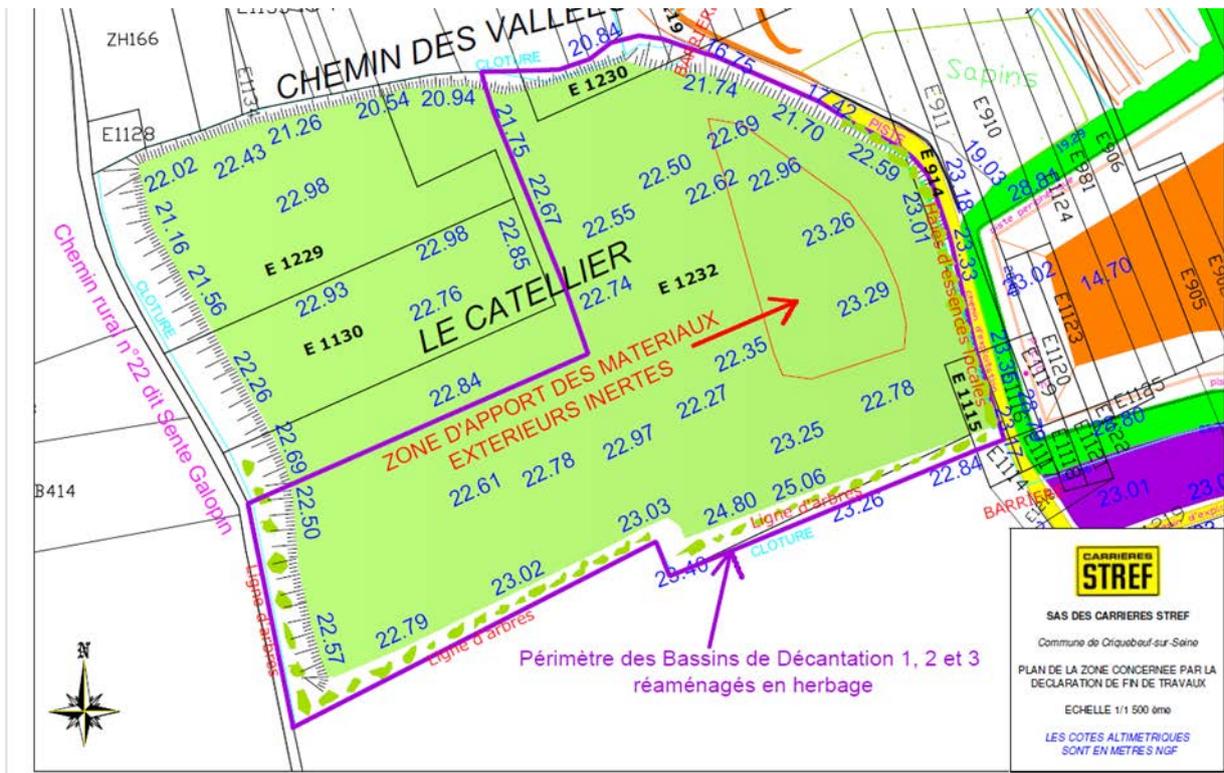
L'emprise sud, propriété de la SPS, **est un ancien site d'exploitation de carrière de sables et graviers à ciel ouvert** entre les années 1973 à 1982.

Une remise état du site a eu lieu au début des années 1990 par remblaiement des fossés comme indiqué au 5°) de l'article 3 de l'arrêté préfectoral autorisant l'**exploitation du site dit du « catelier »** : « *les terrains non reboisés après exploitation devront être régalez en fond de fouille et ensuite engazonnés* ».

Propriété de la STREF, **l'emprise Nord** est constituée d'**anciens bassins de décantation des boues argileuses issues du lavage de matériaux de l'installation de traitement**, qui ont été employés de 1982 à 2020.

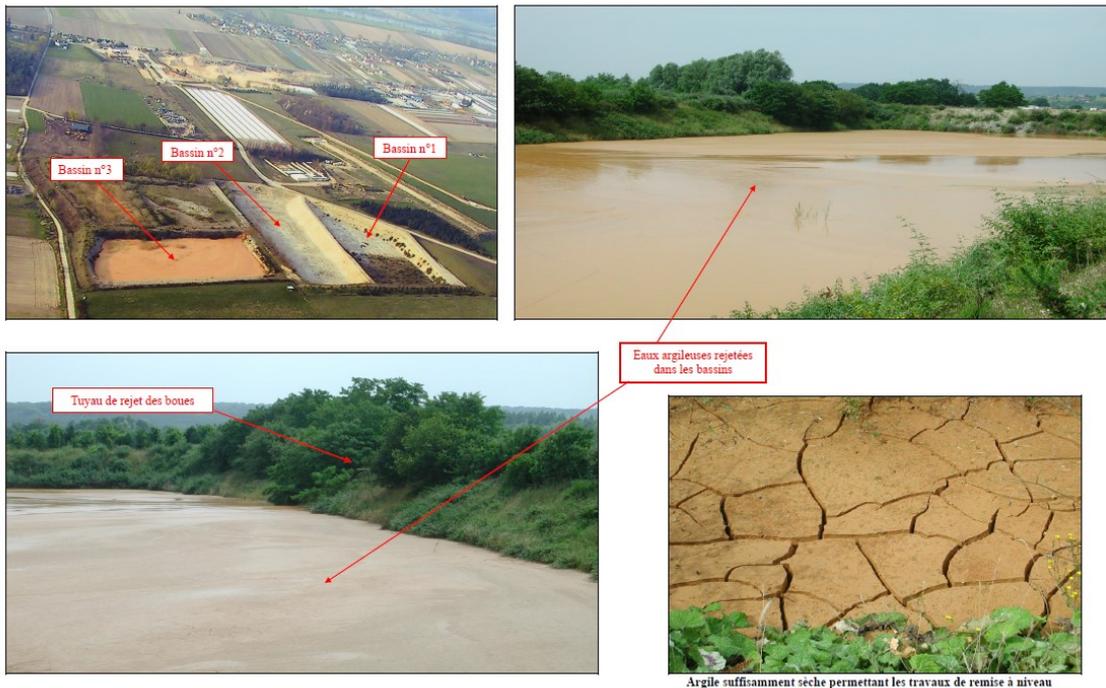
L'activité de la carrière Stref, établie sur la commune de Criquebeuf-sur-Seine, consiste en l'extraction de matériaux d'origine alluvionnaire qui contiennent des argiles. Le processus

d'extraction nécessite d'éliminer les matières argileuses qu'il convient d'éliminer dans des bassins de décantation.



Ainsi, le réaménagement des bassins a consisté dans le remplissage complet des bassins avec l'argile contenue dans les eaux de lavage des granulats. Le remplissage du bassin n°2a démarré en avril 2002, puis le remplissage en alternance avec le bassin n°3 a été instauré à partir de juillet 2010 et en décembre 2013 le remplissage du bassin n°1 a commencé. Le comblement des trois bassins s'est terminé en novembre 2017.

A. Comblement par les matières en suspension.



Une fois remplis, et suffisamment secs, il a été nécessaire de mettre à niveau les bassins avec l'apport de matériaux inertes et imputrescibles (**craie**) sur une épaisseur d'1 mètre environ. (Voir Photos ci-dessous)

B. Remblaiement des bassins.



Apports de matériaux inertes (craie, stériles issus de la création des Bassins de décantation A et B et tout-venant argileux issus d'un seul chantier extérieur)

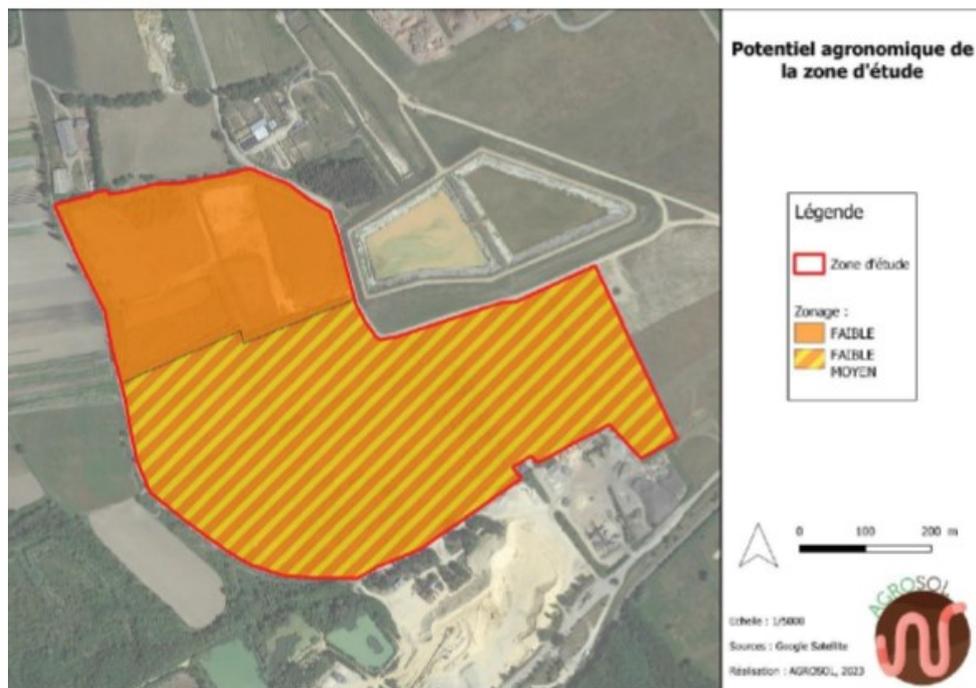


Les travaux de comblement des bassins de décantation situés aux lieux-dits « Le Catelier » et « Chemin des Vallées » à Criquebeuf sur Seine se sont achevés le 15 février 2023. Ainsi compte tenu de la nature des sols, aucune activité agricole n'a donc été exercée sur les parcelles remblayées des anciens bassins de décantation.



Afin d'évaluer le potentiel agronomique des sols, une étude a été commandée, en 2023, à la société AGROSOL. Elle a permis de déterminer que les sols **dans la zone d'implantation du** projet présentent globalement des potentiels agronomiques faibles dus principalement à leur très faible réserve utile. Ainsi, compte tenu des résultats sur le potentiel agronomique, les sols **se présentent dans un état dégradé au vu d'un usage agricole**

Source : AGROSOL, 2023



En conclusion, aussi bien dans le secteur exploité par la société SPS que sur la zone anciennement dédiée aux bassins de décantation de la société STREF, aucune activité agricole n'a été recensée sur le site depuis 1973. Ainsi, les remises en état des sols, bien que conformes aux arrêtés préfectoraux, ne se prêtent pas à un usage agricole

Les terrains identifiés pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol peuvent être considérés comme des terrains artificialisés des sites dégradés en tant que site de carrières en fin d'exploitation.